



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE VINGT HUIT AVRIL A 19H00

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	13

Date convocation	Date affichage	N° délibération
16/04/2026	16/04/2026	2026/36

Présents : BERTHET Sandrine, CARMONA David, CHARDONNET Emilie, CHEVRIER-GROS Anne-Lise, DELATTRE Carole, FLORES Patrice, LASSIAZ Fabienne, LASSIAZ Zakari, MARCHI Arnaud, MURAZ-DULAURIER Gilles, OMELTCHENKO Luc, RIMBOUD Christelle

Excusés : TRABICHET Jerry (*pouvoir G. MURAZ-DULAURIER*)

Absents : CHATELAIN Éric, COMBAZ BEN ARIBA Shaina

Secrétaire : CHEVRIER-GROS Anne-Lise

A 19h00, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2026/36

DÉSHÉBAGE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les collections de la bibliothèque municipale doivent être régulièrement actualisées afin de répondre aux besoins du public,

Considérant que certains documents, du fait de leur état, de leur obsolescence ou de leur faible utilisation, ne peuvent plus être maintenus dans les collections,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

✓ **DECIDE**

Article 1 Autorisation

D'autoriser le désherbage régulier des collections de la bibliothèque municipale.

Article 2 Critères de désherbage

Les documents retirés des collections répondront notamment aux critères suivants :

- état physique dégradé,
- contenu obsolète ou inadapté,
- faible utilisation,
- exemplaires en surnombre.

Article 3 Modalités de mise en œuvre

Le désherbage est réalisé sous la responsabilité du personnel de la bibliothèque, dans le respect des règles professionnelles.

Article 4 Sort des documents

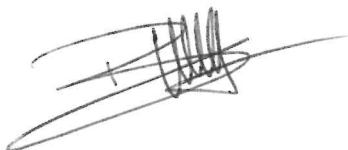
Les documents désherbés pourront être :

- détruits,
- donnés à des associations ou établissements,
- vendus (notamment lors de ventes publiques ou braderies),
- recyclés.


Article 5 Suivi

Un état des documents retirés des collections sera tenu à jour par la bibliothèque.

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le secrétaire de séance
CHEVRIER-GROS Anne-Lise



Transmis au contrôle de légalité

Le 29 AVR. 2026

Publié le 29 AVR. 2026